



Bois-le-Roi, le 19 avril 2021

LETTRE DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,
Chers habitants de Bois-le-Roi,

La modification du Plan local d'urbanisme (PLU), engagée par la majorité municipale en 2019, a suscité de nombreux débats et interrogations. Par respect pour le bon déroulement de l'enquête publique, je me suis astreint au silence. Il est important, aujourd'hui que cette étape s'achève, de m'adresser directement à vous.

Je tiens tout d'abord à réaffirmer avec force que la seule préoccupation qui nous anime, avec la majorité municipale, est la préservation du cadre de vie qu'offre Bois-le-Roi à ses habitants, entre Seine et Forêt de Fontainebleau.

Il y avait urgence à modifier le PLU en vigueur depuis 2015 qui laisse de grandes libertés de construction et n'offre pas de protection réelle de notre patrimoine bâti et végétal remarquable.

Avec la majorité municipale, nous nous sommes engagés dans une démarche ambitieuse qui s'est déroulée sur plusieurs mois au cours desquels nous avons eu le souci constant d'écouter nos concitoyens mais aussi de préserver l'intérêt général de tous les Bacots.

Des inquiétudes ont été soulevées par certains d'entre vous, parfois exacerbées à l'occasion de la campagne électorale. Elles sont légitimes. Je les ai entendues comme j'ai entendu les remarques exprimées tout au long de l'enquête publique. Elles m'interpellent et je souhaite y répondre.

Beaucoup de ces inquiétudes se sont cristallisées autour de la proposition sur le périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG).

Cet outil me semblait pertinent au regard de la pression immobilière qui s'exerce sur la commune et plus particulièrement sur la zone du quartier de la gare où certains grands terrains suscitent l'intérêt des promoteurs et présentent des risques de divisions et de constructions importantes.

Je tiens à confirmer, sans équivoque, que le périmètre d'attente n'a été envisagé que pour permettre de « geler » les constructions pendant 5 ans, un délai laissant le temps nécessaire pour réfléchir à une façon plus pérenne de protéger cet espace de verdure et de biodiversité dans le cadre de la mise en place du PLU intercommunal.

Je regrette de ne pas avoir su démontrer l'intérêt de notre démarche, le périmètre d'attente suscite un rejet et une inquiétude assez large. J'en prends acte et nous avons donc pris la décision de retirer le périmètre d'attente de la modification du PLU.

J'ai également entendu l'expression forte en faveur de la protection et de la conservation des espaces naturels, de la flore et de la faune, elle est tout à fait légitime.

Il est important de rappeler que la commune dispose déjà de nombreuses règles qui préservent les zones naturelles contre l'urbanisation et que les règles relatives aux délimitations des zones naturelles du PLU, aux protections des espaces boisés et vergers protégés ont toutes été conservées.

La présente modification du PLU améliore même cette protection des espaces naturels qu'elle étend sur plus de 20 hectares supplémentaires identifiés en « Parc ou jardin remarquable ».

Enfin, je pense que cette discussion sur le PLU et autour de l'avenir de notre commune est une formidable opportunité qu'il nous faut saisir alors que la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) vient de lancer l'ouverture du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Dans cet esprit, la commune a d'ores et déjà engagé l'élaboration d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) de Bois-le-Roi avec l'appui de l'association Seine-et-Marne Environnement, une démarche participative ouverte à tous les habitants et qui associe en co-construction les associations implantées sur la commune.

Je reste, avec toute l'équipe qui m'entoure, à votre écoute et soucieux de répondre au mieux à l'intérêt général des habitants de Bois-le-Roi, la commune dans laquelle nous habitons et dont vous nous avez confié la gestion en nous renouvelant votre confiance.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations,



Le Maire,
David DINTILHAC